

DECISION N° 149

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20230620-DAJ-DEC-23-213-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2023

Publication : 23/06/2023

portant validation des devis UGAP pour la réalisation réglementaires obligatoires de la mise à jours du Dossier Technique Amiante. DTA.

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de l'établissement public local, UGAP en date du 26/05/2023.

Considérant que l'UGAP est une centrale d'achat, qu'elle à d'elle-même réalisée la mise en concurrence,
Considérant la nécessité de signer ces devis :

DÉCIDE :

De valider les devis proposés par l'UGAP, pour les contrôles réglementaires obligatoires de la mise à jour du DTA pour un montant total de 4 798.63€ HT.